

**CONTRAT 2017 4T****PANIER A 15,00€****Les contractants:**

Le présent contrat est passé entre :  
 Agnès & Denis Meynard, agriculteurs,  
 2380 Vc 7 de Saint Roch 84120 pertuis

**tel1:** 09 52 76 19 61**tel2:** 04 90 09 69 72**fax:** 09 57 76 19 61**portable:** 06 84 19 49 55**e-mail:** denis.meynard@gmail.com**site:** <http://www.corbeillededenis.com> **Dénommé le producteur.****Et: client Nom:****Prénom:****Adresse:****Code postal:****Ville :****E-mail:****Téléphone:****Portable:****login:****mot de passe:****Objet du contrat.**

Le présent contrat est passé pour la fourniture au Client de 1 panier hebdomadaire de légumes par le Producteur, afin de maintenir une agriculture durable. et d'avoir des produits frais, sains, de saison et ayant du goût.

**Termes** • Le présent contrat est élaboré pour une période de 3 mois, soit 11 semaines.

- Les livraisons pour le présent contrat auront lieu à la ferme Le vendredi de 17 h à 20 h et Le samedi de 8 h à 20 h

- Pour les périodes durant lesquelles vous ne serez pas là,

Merci de prévenir une semaine à l'avance uniquement par email, dans ce cas, le panier devra être récupéré avant la fin du présent contrat. Aucun report sur un prochain contrat ne sera toléré.

Ou de trouver un voisin, un ami, quelqu'un de votre famille pour venir prendre votre panier.

- Le paiement des produits du contrat se fera en totalité ou par mensualités de la manière suivante :

- Si le panier vous semble insuffisant pour votre consommation, vous pouvez ajouter des quantités qui vous seront facturées à l'enlèvement du panier

octobre		novembre		décembre	
sam. 7 oct. 17	15,00 €	sam. 4 nov. 17	15,00 €	sam. 2 déc. 17	15,00 €
sam. 14 oct. 17	15,00 €	sam. 11 nov. 17	15,00 €	sam. 9 déc. 17	15,00 €
sam. 21 oct. 17	15,00 €	sam. 18 nov. 17	15,00 €	sam. 16 déc. 17	15,00 €
sam. 28 oct. 17	15,00 €	sam. 25 nov. 17	15,00 €		
<b>Total du mois</b>	<b>60,00 €</b>	<b>Total du mois</b>	<b>60,00 €</b>	<b>Total du mois</b>	<b>45,00 €</b>

**Soit 1 chèque d'un montant de 165,00 €**

**Soit 3 chèques d'un montant correspondant a chacun des mois**

Ø Tous les chèques sont établis à l'ordre de Denis Meynard et lui seront remis lors de la signature du présent contrat.

Ø Si le paiement se fait en plusieurs chèques, Le Producteur à chaque début de mois encaissera un de ces chèques.

**Résiliation:** La résiliation se fait sans remboursement des mensualités restantes. Pour éviter la perte du bénéfice de la fourniture des produits, il appartient au Client de trouver un remplaçant pour le reste de la période.

**Signatures:**

Date	Le Producteur	Le Client(mention manuscrite : lu et approuvé)

Le présent contrat est établi en deux exemplaires remis à : Le Client, le Producteur,